

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 06 avril 2017**

Objet : Plan de financement pour le raccordement en fibre optique de l'aire de services A89 du Chavanon, commune de Merlines en Corrèze.

L'an deux mille dix-sept, le six avril à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 28 mars, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°1, au Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10 + 2 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP (procuration donnée à Mr Hazouard)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Héléne FAIVRE (3^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Héléne ROME (5^{ème} VP)
Mr Arnaud BOULESTEIX (suppléant de Raymondaud (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Pascal COSTE (procuration donnée à Mme Rome)
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Eric CORREIA (6^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christophe PATIER (et sa suppléante)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Président Agglo Grand Guéret
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le syndicat de la Diège a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité du raccordement en fibre optique de l'aire de services A89 du Chavanon située sur la commune de Merlines en Corrèze.

La société PICOTY AUTOROUTE SAS gère cette aire de services, qui abrite une station service, une boutique et un restaurant cafétéria.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 67 000 € HT. Une participation de 6700 € est demandée à l'entreprise PICOTY. Axione Limousin participe également à hauteur de 3500 €.

Le reste à charge public est donc de 56 800 € HT.



Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	26 014,40 €	45,8 %
DEPARTEMENT CORREZE	15 392,80 €	27,1 %
SYNDICAT DIEGE	15 392,80 €	27,1 %
TOTAL	56 800,00 €	100%

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par le syndicat de la DIEGE.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Les participations financières inscrites au plan de financement ci-dessus, représentent le **montant maximum** qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité,

- **la mise en œuvre de cette nouvelle opération sus-présentée,**
- **le plan de financement de cette opération détaillé ci-dessus,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**